ANNE-MARIE MALINGREY

PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LILLE III (FRANCE)

VIERGES ET VEUVES DANS LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE D'ANTIOCHE AU IVe SIÈCLE

La vie sacerdotale de S. Jean Chrysostome s'est déroulée à Antioche, sa ville natale, comme prêtre, de 386 à 397 et à Constantinople comme évêque, de 398 à 404. Pendant ces dix-huit années, pas un jour où il n'ait été au service de la communauté chrétienne. C'est dire que son apostolat, dont témoigne l'ampleur de son oeuvre littéraire, s'exerça auprès de tous sans distinction d'âge ni de sexe. Son action au milieu du monde a déjà été étudiée dans ses différentes manifestations¹. Nous voudrions l'envisager ici sous un aspect particulier, celui des relations de l'évêque et du prêtre² avec les vierges et les veuves; car, dit Jean, "il n'est pas possible que le chef de la communauté, qui prend soin du troupeau tout entier, s'occupe des hommes et néglige les femmes³".

Dans l'Antiquité, la femme qui n'est pas mariée ne peut prétendre à un statut social autonome; elle doit être placée sous la protection d'un homme: son père, un parent ou, à défaut, un tuteur. Chez les chrétiens, les exigences de cette loi aboutissent à placer les femmes qui sont privées de la protection naturelle assurée par un époux ou un parent sous la responsabilité du chef de la communauté: l'évêque⁴. Celui-ci se trouve donc chargé d'une partie importante de la société féminine: les vierges et les veuves.

Encore faut-il distinguer à l'intérieur de ces deux groupes entre plusieurs catégories dont Jean a parlé dans son oeuvre. C'est ainsi que nous laisserons

¹ Voir A. Puech. Un réformateur de la société chrétienne au IVe siècle, Saint Jean Chrysostome et les mocurs de son temps, Paris 1891.

Eta protection des vierges et des veuves était spécialement confiée à l'évêque, mais, avec l'augmentation du nombre des chrétiens, l'évêque délègue son pouvoir, dans ce domaine comme dans plusieurs autres, aux prêtres qui l'assistent.

¹ De sacerd. VI. 8, PG 48, 684-685. Les références au De sacerdotio seront désormais données d'abord dans la Patrologie grecque (PG tome et colonne), ensuite dans la collection "Sources chrétiennes" (SC, partie chapitre, ligne), Paris 1981.

⁴ Voir J. Dauvillier dans *Histoire du droit et des institutions de l'Eglise d'Occident* publiée sous la direction de G. Le Bras, tome II *Les temps apostoliques, Ier siècle*, Paris 1970, IVe partie, chap. IV, sect. I: La femme dans l'Eglise et dans la société chrétienne.

délibérément de côté le traité *De virginitate*⁵ qui expose l'excellence de la virginité consacrée et les deux textes *Ad viduam juniorem* et *De non iterando conjugio* qui posent le problème de l'opportunité des secondes noces⁶. En dépit du caractère personnel de la *Lettre à une jeune veuve*, ce sont des textes qui dénotent avant tout des préoccupations doctrinales. Au contraire, le *De sacerdotio*, l'homélie *In illud: Vidua eligatur*⁷ et les trois homélies *In epist. I ad Timotheum*⁸ sont riches en détails concrets.

Même sans faire un éloge systématique de la virginité, Chrysostome a l'habitude, chaque fois qu'il parle des vierges, de rappeler l'excellence de leur choix: "Une vierge ... a choisi la philosphie d'en haut, elle fait profession de montrer sur terre comment vivent les anges et, tout en étant dans la chair, elle se propose d'imiter les vertus des puissances incorporelles⁹". Cette excellence inspire toutes les remarques sur la conduite de la vierge, sur les devoirs et les soucis de celui qui en est chargé: "La crainte est d'autant plus grande que le dépôt est plus précieux"¹⁰.

Pour la vierge, l'évêque est un père, dans toute l'acception du terme. Le *De sacerdotio* pose de façon claire le problème de leurs rapports mutuels. Le texte se place à un moment où la jeune fille n'est pas encore entrée dans "le choeur des vierges"¹¹. Il semble qu'elle vit dans le monde, bien qu'elle n'ait plus ses parents. L'évêque a donc sur elle toute autorité. Une question pratique se pose alors: comment pourra-t-il exercer la surveillance qu'un père exerçait à cette époque sur sa fille? En effet, une jeune fille bien née ne devait pas aller constamment sur l'agora, se montrer à n'importe qui. Elle ne devait avoir qu'un souci "celui de ne rien faire et de ne rien dire qui serait indigne de la bonne tenue qu'elle doit garder"¹².

Le père selon la chair est aidé dans la surveillance de sa fille par la mère, par la nourrice et une foule de servantes. L'évêque ne dispose pas de ces auxiliaires. D'autre part, il ne saurait abriter la jeune fille chez lui: "Une telle cohabitation n'est pas convenable et n'est pas sans danger. Même s'ils ne font rien de mal et s'ils gardent pur leur idéeal de sainteté, ils ne donneront pas moins prétexte à ce dont se scandalisent les âmes que s'ils avaient commis une faute l'un à vis de l'autre". Les

⁵ Jean Chrysostome, De virginitate, PG 48, 593-596=SC n. 125, Paris 1966.

⁶ Ad viduam juniorem, PG 48, 599-610 et De non iterando conjugio, PG 48, 609-620=A une jeunc veuve, SC n. 138, Paris 1968 et Sur le mariage unique, ibid.

⁷ In illud vidua eligatur, PG 321-338.

⁸ In epist. I ad Timoth. hom. VIII, XIII, XV, PG 62, 539-544; 563-572; 579-586.

⁹ De sacerd. III, 17, PG 48, 656=SC III, 13, 11-14.

¹⁰ Ibid. = SC li. 2-3.

¹¹ De sacerd. III, 17, PG 48, 656=SC III, 13, 88. Par cette expression Jean désigne celles qui ont renoncé au mariage pour se consacrer à Dieu. Elles vivaient à Antioche soit en communauté, soit en solitaires. Voir A.-J. Festugière, Antioche paienne et chrétienne, Paris 1959, p. 314, n. 3.

¹² Ibid. col. 657=Ibid. li. 49-51.

¹³ Ibid. col. 657 = Ibid. li. 54-58. Ces dangers ont été analysés par Jean avec une perspicacité implacable dans deux ouvrages: Contra eos qui subintroductas habent virgines, PG 47, 495-514 et Quod regulares feminae viris cohabitare non debeant, PG 47, 513-533 = J. Dumortier, éd. "Les belles lettres", texte et traduction française, Paris 1955.

voilà donc nécessairement privés de ces relations quotidiennes dont Jean espère beaucoup, lorsqu'il s'agit de la formation morale et spirituelle.

Pour comble de malheur, la vierge dont il est question dans le *De sacerdotio* est pauvre. Ce qui n'était de la part de la jeune fille riche que fantaisie et imprudence devient alors une obligation: elle doit sortir pour faire ses provisions; du coup, il serait bon de lui procurer une aide pour la décharger des corvées à l'extérieur et faire le marché à sa place¹⁴. Il faut, de plus, l'empêcher d'assister aux funérailles et aux prières nocturnes¹⁵. Ainsi, l'idéal est une éducation très protégée attentive à tout ce qui pourrait souiler la pureté de la jeune vierge; elle sera entourée comme d'un rempart¹⁶, "elle ne connaîtra même pas les mots d'injure et de flatterie¹⁷.

La réalité était sans doute moins belle. Jean est doué d'une clairvoyance qui contraste avec son optimise foncier. Les jeunes vierges qui vivent dans le monde sont exposées aux attaques du démon, "l'ennemi de la sainteté".

Il les poursuit et s'acharne davantage sur elles, prêt à la dévorer, s'il arrive que l'une glisse et tombe. Il y a aussi bien des hommes pour leur tendre des pièges et, en plus de tous ces dangers, la folie inhérente à la nature. A cette double guerre, celle qui l'attaque de l'extérieur, celle qui la trouble de l'intérieur, elle doit faire face.

Parmi les motifs de trouble, Jean s'attache tout particulièrament à ceux que fait naître la manière de s'habiller. Il va de soi qu'une vierge consacrée à Dieu devait avoir renoncé aux parures des femmes mariées. En réalité, elle trouve dans ce renoncement même une occasion de chute.

La recherche apportée dans une mise simple est telle que les artifices du luxe ne sont rien en comparaison. Il est possible, en effet de faire la belle avec des vêtements simples plus que celles qui sont revêtues d'or. Lorsque la robe d'un bleu sombre est retenue sous les seins, avec un soin attentif, par une ceinture, comme ces danseuses qu'on voit au théâtre, si bien qu'elle ne descend pas en bouffant pour paraître trop large et qu'elle n'est pas trop serrée pour paraître étroite, mais qu'elle tient le milieu entre les deux et qu'elle forme de nombreux plis sur la poitrine, cela n'est-il pas suffisant pour être un appât plus dangereux que des robes de soie? Que dire lorsque la chaussure de couleur noire reluit par elle-même avec éclat, se terminant en pointe et imitant l'aspect élégant qu'on voit sur les tableaux, si bien qu'elle ne contient pas le pied à l'aise!¹⁰?

A cela s'ajoute un voile plus blanc que les fards dont la vierge a fait le sacrifice et sur lequel elle place un manteau "pour que le noir fasse ressortir le blanc [...]

¹⁴ De sacerd. III, 17, PG 48, 657=SC III, 13, 52-58.

¹⁵ Ibid. col. 658=SC li. 69-70. Les manifestations d'une douleur exagérée qui étaient de coutume chez les païens avaient envahi les funérailles chrétiennes. Voir *De Lazaro concio* V, 3, *PG* 48, 1022; *In epist. ad*Phil. hom.* III, 4, *PG* 62, 203. Quant aux prières nocturnes, on voit assez les dangers des allées et venues la nuit pour une jeune fille.

¹⁶ De sacerd. III, 17, PG 48, 658=SC III, 13, 71-72.

¹⁷ Ibid. col. 657=li. 16-17.

¹⁸ Ibid. col. 657=li. 19-24.

¹⁹ In epist. I ad Tim. hom. VIII, 2. PG 62, 652.

lorsqu'elle ramène son manteau sur sa tête²⁰". Un ultime détail: "Comme les acteurs tragiques, elles portent des manches si étroites qu'on dirait que celles-ci font partie de leurs bras²¹". On voit que l'attrait de ce costume, auquel Jean lui-même n'est pas insensible, réside dans les raffinements d'une apparente simplicité.

Mais les femmes ne sont jamais à court de moyens pour attirer l'attention. En face de celles qui jouent la carte de la simplicité, voici, comme en un diptyque, celles qui cherchent à faire naître la pitié:

Un aspect négligé, ... une manière d'être simple, une parole sans détours, une démarche qui n'est pas étudiée et une voix sans artifice, le fait de vivre pauvrement, d'être comptée pour rien, d'être sans protecteur et isolée conduit d'abord à la pitié celui qui en est le témoin, puis, de là, à la perte et à la ruine dernière²².

Les soucis ne manquent donc pas à l'évêque dans ce domaine. Parler de soucis, c'est trop peu dire. Celles qui lui sont confiées seront, ou sont déjà, les épouses du Christ. Jean a des paroles terribles pour évoquer le châtiment qui attend la vierge infidèle. Ici, ce n'est plus un homme qui la repousse, c'est le Christ lui-même. "Quand on est un objet de haine de la part de l'époux, il ne suffit pas de prendre l'acte de répudiation et de s'en aller, mais celui-ci impose la punition dictée par la haine: une châtiment éternel" De cela, l'évêque porte le poids.

Si le statut de la vierge apparaît clair et simple dans l'oeuvre de Jean, la situation des veuves est plus complexe. Il y a d'abord celles qui sont encore jeunes et qui ont des enfants. A celles-là, Paul conseille de s'appliquer à gouverner leur maison, à élever leurs enfants et, si elles le désirent, de se remarier²⁴. Jean ne fait que répéter de tels avis. Dans la personne de sa mère, restée veuve de bonne heure, il connaissait d'expérience le mérite d'une jeune femme qui se trouve soudain responsable d'une grande fortune et d'un fils à élever²⁵. Outre l'éducation de leurs enfants, les veuves sont invitées à exercer une large hospitalité en faveur des étrangers, des voyageurs. Il ne s'agit pas de réceptions fastueuses, mais d'un accueil simple et cordial dont toute la valeur réside dans la sincérité des sentiments. On objectera peut-être que les tâches de l'éducation suffisent à occuper une mère de famille. Et voici la réponse dans ce tableau charmant de la veuve entourée de ses enfants, lorsqu'elle donne une réception: "Ce ne sera pas un empêchement, mais une aide pour recevoir, qu'un grand nombre d'enfants. Tout deviendra facile, quand des mains nombreuses s'offriront pour faire le service.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² De sacerd. VI, 2, PG 48, 679 = SC VI, 3, 3-10.

²³ Ibid. III, 17, PG 48, 657 = SC III, 13, 34-37.

²⁴ I Tim. 5, 14.

²⁵ On lira avec intérêt le discours que tient Anthousa, mère de Jean, à son fils dans le *De sacerdotio* I, 5, PG 48, 624-625=SC I, 2, 37-96.

²⁶ In illud: Vidua... 12, PG 51, 332.

Jean signale, en les blâmant vivement, celles qui veulent continuer à vivre dans le monde pour garder leur indépendance et céder sans contrainte aux plaisirs de la vie. Lorsqu'elles sont libérées du souci d'un mari et que le service de Dieu ne les retient pas, elles tombent dans les pires excès. Le prédicateur les apostrophe avec véhémence: "Ecoutez, vous qui passez tout le temps dans les fêtes et les beuveries²⁷.", car les femmes à Antioche s'enivraient aussi bien que les hommes²⁸. A travers les homélies, certaines femmes paraissent user fort mal de l'autonomie qu'elles revendiquent. Saint Paul dénonçait déjà les dangers qui les guettent: "Comme elles sont désoeuvrées, elles apprennent à courir de maison en maison et non seulement elles sont paresseuses, mais encore bavardes, intrigantes, et se répandent en propos inconsidérés"29. Le De sacerdotio développe ce thème: "Elles ont ruiné des maisons, désuni des ménages et on les a surprises à voler, à se livrer à des commerces illicites et à d'autres pratiques du même genre" Sous ces périphrases pudiques, il faut sans doute entendre le métier d'entremetteuse. Ce qui augmente le scandale, c'est qu'elles prétendent vivre des secours distribués par l'Eglise: "Qui donc choisirait de dépenser les richesses qu'on a reçu la charge de donner au Christ pour des personnes qui discréditent le nom du Christ"31? Avec sa prudence ordinaire, Jean conseille de veiller à ce que celles qui peuvent se suffire à elles-mêmes ne portent pas préjudice à la table des pauvres.

Cette recommandation nous amène à parler d'une seconde catégorie de veuves: celles qui restent seules au monde et qui n'ont pas de fortune. L'Eglise les recueille et subvient à leurs besoins, après les avoir inscrites sur une liste³². Comme la distribution des secours était une des charges confiées aux diacres³³, Jean a pu faire de bonne heure, dans ce domaine, de multiples observations dont on trouve un écho dans le *De sacerdotio*:

La catégorie des veuves, à cause de leur pauvreté, de leur âge, de leur nature, a une audace sans bornes, c'est le mieux qu'on puisse dire. Elles crient à contretemps, elles accusent sans raison, elles accueillent en récriminant des cho3es pour lesquelles il faudrait remercier, elles décrient des choses qu'elles devraient accepter avec plaisir³⁴.

Quelle sera la conduite de l'évêque, du prêtre, du diacre devant ces difficultés où ils sont plus ou moins engagés? Ici, on ne saurait assez admirer la fine psychologie de Jean et sa bonté.

²⁷ In epist. I ad Tim. hom. XIII, 4, PG 62, 569.

²⁸ In acta apost. hom. XXVIII, 2, PG 60, 207.

²⁹ I Tim. 5, 13.

³⁰ De sacerd. III, 16, PG 48, 655 = SC III, 12, 12-14.

³¹ Ibid = SC 1i. 17-20.

³² Cette liste ne doit pas être confondue avec le rôle sur lequel sont inscrites celles qui font partie de l'ordre des veuves, à des conditions déjà déterminées par S. Paul. Voir n. 40.

³³ Const. apost. livre II, chap. XXI, paragr. 1, éd. Funck, Paderborn. 1905.

³⁴ De sacerd. III, 16, PG 48, 655=SC III, 12, 39-43.

Il faut d'abord assurer à tout prix la subsistance de ces clientes acariâtres: "Que les choses nécessaires à leur entretien leur arrivent en abondance, comme de sources, et qu'il n'y ait jamais d'interruption"³⁵, ensuite, comprendre que "a pauvreté qu'on subit malgré soi est un mal en quelque sorte insatiable qui porte aux récriminations et à l'ingratitude"³⁶. D'où la nécessité d'une patience inaltérable et, en même temps, d'une véritable fermeté. "En effet, il est juste d'avoir pitié de cette catégorie de femmes dans les domaines où elles sont malheureuses, mais non de subir leur insolence"³⁷. Toutefois, c'est la bonte qui l'emporte, éclairée par la connaissance du coeur humain.

Même si elles sont contraintes de tomber dans un excès d'insolence par les exigences de leur estomac, cependant elles souffrent de cette contrainte; donc, lorsqu'elles sont forcées de mendier sous la pression de la faim et de se conduire sans retenue parce qu'elles mendient, et lorsqu'en retour elles subissent de vifs reproches sous prétexte qu'elles manquent de retenue, alors la tristesse qui a, en quelque sorte, de multiples causes s'abat avec violence sur leur âme et la plonge dans les ténèbres. Il faut que celui qui s'occupe d'elles ait assez de patience non seulement pour ne pas augmenter leur tristesse en les irritant, mais encore pour calmer le trop plein de celle qui existe en les consolant³⁸.

De telles recommandations supposent chez l'évêque et chez ceux qui l'assistent des qualités de pondération jointes à une sympathie éclairée qui sait trouver la note juste dans des rapports rendus particulièrement difficiles par la souffrance; car la protection des veuves ne s'exerce pas de façon lointaine: "Il faut leur rendre visite si elles sont malades, les consoler si elles sont dans la peine, les réprimander dans leurs excès de paresse, leur porter secours lorsqu'elles sont accablées." On comprend que la perspective d'une action si délicate ait été parmi celles qui faisaient reculer Jean devant le sacerdoce.

Il existe enfin parmi les veuves une troisième catégorie formant un groupe de choix: celui des veuves consacrées. Dés les premiers temps du Christianisme, saint Paul a dit la grandeur de leur vocation et fixé les conditions de leur recrutement ainsi que le programme de leurs activités⁴⁰. Après lui, Jean magnifie cet état: "Le nom de veuvage semble un nom de malheur, mais ce n'en est pas un: c'est une dignité, un honneur et une grande gloire, non point un sujet de honte, mais une couronne⁴¹. Il s'agit, en effet, d'un idéal comparable à celui des vierges, parce qu'il repose, lui aussi, sur le don de l'être tout entier. "La veuve est liée au Christ par son veuvage⁴². "Si la veuve n'a plus pour habiter avec elle son mari, du moins a-t-elle le

 $^{^{35}}$ Ibid. = SC Ii. 25-26.

³⁶ Ibid. = SC li. 26-27.

 $^{^{37}}$ Ibid. = SC li. 46-47.

³⁸ Ibid. col. 656 = SC li. 67-76.

³⁹ Ibid. VI, 8, PG, 48, 685 = SC VI, 8, 44-46.

⁴⁰ I Tim. 5, 9-10.

⁴¹ In illud: Vidua [...] 1, PG 51, 321.

⁴² In epist. I ad Tim. hom. XV, 1, PG 62, 579.

Christ qui habite avec elle, qui écarte d'ellè tous les maux susceptibles de lui arriver⁴³. L'optique propre à l'Antiquité voit dans la situation de la femme qui a perdu son mari l'urgence d'une protection et c'est sous un tel aspect que la présence du Christ est naturellement souhaitée dans ce cas. Mais en retour, la veuve déliée de ses obligations d'épouse s'oriente vers les choses spirituelles, se consacre entièrement au service de Dieu, ce qui permet à Jean de comparer la viduité au martyre: "De même que les martyrs sont couronnés, de la même manière la veuve a en partage une grande dignité⁴⁴.

Il va sans dire que le fait de se consacrer à Dieu n'est pas simplement inspiré par le désir de s'attirer la considération de la communauté chrétienne. "La viduité est à la fois une dignité et l'exercice d'une activité". Dans les homélies que nous avons choisi d'utiliser, Jean suit de très près, selon son habitude, le texte paulinien, mais il témoigne en même temps de la persistance d'une situation qui date des premiers temps de l'Eglise⁴⁶. Au IVe siècle, nous trouvons un "ordre des veuves" dans lequel on ne peut entrer qu'à des conditions semblables à celles fixées par saint Paul, exprimées dans des termes identiques: que la veuve ait soixante ans, qu'elle ait élevé ses enfants si elle était chargée de famille, qu'elle ait pratiqué dans le monde des oeuvres de charité, ce qui lui vaut d'être inscrite sur "le registre des veuves" et d'entrer ainsi dans "le choeur des veuves".

A la suite de l'apôtre, Jean s'efforce de tracer un portrait précis de "la vraie veuve". "Elle met son espérance en Dieu, comme il convient, elle s'adonne aux supplications et aux prières nuit et jour"⁵⁰. A côté de ces activités spirituelles, on voit apparaître les qualités traditionnellement exigées chez les femmes: modestie, patience, réserve⁵¹, mais on ne s'étonnera pas de voir mentionnées, en outre, par Jean "la bonne santé de l'âme, l'énergie, le zèle pour toutes sortes de bonnes oeuvres". Ici encore, le commentateur de Paul donne des précisions intéressantes sur le sens qu'on donne, au IVe siècle, à l'expression bonnes oeuvres:

C'est pénétrer en prison, visiter ceux qui y sont retenus, aller voir les malades, encourager ceux qui souffrent, consoler ceux qui sont affligés, apporter tout ce qu'elle peut dans tous les domaines, ne rien négliger des oeuvres contribuant au salut et au soulagement de ceux qui sont nos frères.

⁴³ In illud; Vidua... 1, PG 51, 321.

⁴⁴ Ibid, col. 322.

⁴⁵ Ibid, 4, col 325.

⁴⁶ Voir J. Dauvillier, op. cit. 4e partie, chap. II, section 3, L'ordre des veuves.

⁴⁷ In illud: Vidua... 3, PG 51, 323.

⁴⁸ In epist. I ad Tim. hom. XIII, 4 où Jean désigne ce registre par le mot catalogos.

⁴⁹ In illud: Vidua... 3, PG 51, 323. Dans ce passage, Jean rapproche les deux expressions "choeur des vierges" et "choeur des veuves", mais il fait remarquer que celui-ci est antérieur à celui-là.

⁵⁰ I Tim. 5, 5. Cf. Jean Chrys. In epist. ad Tim. hom. XIII, 2, PG 62, 657.

⁵¹ In illud: Vidua... 6, PG 51, 326.

⁵² Ibid. 15, col. 335. Cf. *In Ephes. hom.* 13, 3, PG 62, 98. Ibid. 15, col. 335. Dans l'homélie XIII, 4 *In epist. ad Ephes. PG* 62, 98, Jean donne des détails encore plus précis sur ces bonnes oeuvres. Après avoir dénoncé le luxe et la vanité des parures qu'aiment les jounes filles, il énumère les humbles besognes

Vaste programme tracé à la veuve et qui englobe toutes les formes que peut prendre une charité attentive.

C'est ainsi que revit, à travers l'oeuvre de Jean Chrysostome. le groupe des vierges et des veuves avec leurs faiblesses, leurs défauts mais aussi avec leurs immenses ressources spirituelles. Certes, la situation de la vierge est celle d'une mineure dont la jeunesse est étroitement surveillée, dont l'éducation se fait dans un milieu d'autant plus fermé que la société environnante l'expose à de plus grands dangers. Le temps n'était pas encore venu de faire, en plein vent, l'apprentissage de la pureté et du bon usage de la liberté. C'est seulement lorsqu'une longue vie de vertu a façonné son âme et que les passions se sont apaisées que la veuve acquiert l'indépendance nécessaire à l'exercice de la charité.

Les relations de Jean avec ce monde confié à la sollicitude du chef de la communauté l'ont amené à comprendre la complexité de l'âme féminine, son désir d'attirer l'attention, sa sensibilité vite froissée qui peut la rendre amère et acariâtre, son goût de l'intrigue. Sévère et bon à la fois, Jean corrige inlassablement les abuscompatit aux chagrins, soutient les courages défaillants. Mais il sait aussi que l'amour de Dieu est capable de convertir, de transformer, de révéler des trésors de ferveur et de dévouement. En dépit du jugement pessimiste porté sur les femmes dans le *De sacerdotio*, sa vie apostolique devait lui faire rencontrer des âmes d'élite, telles Olympias⁵³, Adolia, Asyncritia. Chalcidia, Pentadia⁵⁴ qui, par leurs prières incessantes et leur action généreuse vouée au service du prochain, ont joué, dans la société de ce temps, un rôle dont on ne saurait souligner assez l'importance.

DZIEWICE I WDOWY W ANTIOCHEŃSKIEJ WSPÓLNOCIE CHRZEŚCIJAŃSKIEJ IV WIEKU

Streszczenie

Artykuł omawia na tle epoki relacje duszpasterskie Jana Chryzostoma z dwiema kategoriami kobiet: dziewicami i wdowami, mającymi specjalne miejsce w starożytnym Kościele. Relacje te znajdują odbicie w pismach i homiliach biskupa, szczególnie w: De virginitate (SC 125), Ad viduam iuniovem i De nem iterando coningio (SC 138), De sacerdotio (SC 111), In illud: vidua eligatur (PG 321-338), homilie 8, 13 i 15 In epistulam 1 ad Timothaeum (PG 62, 539-544; 563-572 i 579-586).

Jan Chryzostom podkreśla doskonałość stanu dziewictwa, który porównuje z anielskim, oraz szczególną

auxquelles se livrent les femmes qui se sont consacrées à Dicu: "Elles filent constamment la laine et font des travaux beaucoup plus pénibles que les servantes. En quoi! elles ne dédaignent pas de soigner celles qui sont malades, de leur faire leur lit, de leur laver les pieds. Plusieurs d'entre elles font aussi la cuisine". On sait que la charge de cuisinier était considérée comme une des plus viles et laissée aux esclaves.

⁵³ Voir Lettres à Olympias, SC n. 13bis, Paris 1968.

⁵⁴ Jean leur écrit du fond de son exil. On a encore trente-six, lettres qu'il leur a adressées. Voir Table analytique PG 52, 547-548.

odpowiedzialność opiekuna dziewic — biskupa. Widzi dwa rodzaje grożącego dziewicom niebezpieczeństwa — są to pokusy szatana i mężczyźni. Zaleca skromność stroju, zaznaczając, że nawet ciemny ubiór może być kokieteryjny. Przestrzega dziewice, że budzenie litości również jest niewłaściwe, jako forma zwracania na siebie uwagi.

Sytuacja wdów jest bardziej złożona. Jan Chryzostom dzieli wdowy na trzy grupy. Pierwsza grupa to osoby młode, którym radzi, by poświęciły się wychowywaniu dzieci, aby prowadząc dom okazywały cudzoziemcom i podróżnym gościnność skromną, ale serdeczną. Gani natomiast życie światowe, zwłaszcza jeśli wdowa korzysta z pomocy finansowej wspólnoty. Drugą grupę stanowiły kobiety samotne i ubogie, które musiały być otoczone stałą opieką Kościoła, a troska o nie była powierzana diakonowi. Ponieważ w tej grupie częste były plotki, konflikty i zawiści, biskup zwracał uwagę na konieczność szczególnej cierpliwości i mądrej miłości, którą trzeba otaczać te kobiety. Trzecią grupę stanowiły te wdowy, które poświęciły się służbie Bożej (consacrées). Już św. Paweł mówił o wielkości ich powołania i określił ich status: mogły to być kobiety, które ukończyły 60 lat, wychowały już własne dzieci i świadczyły dzieła miłosierdzia. Jan Chryzostom ukazuje ideał wdowieństwa pokrewny ideałowi dziewictwa i często połączony z męczeństwem. Jednocześnie zwraca uwagę, że ta godność nakłada na wdowy obowiązek spełniania dobrych uczynków, jak odwiedzanie więźniów i chorych, pocieszanie cierpiących i upośledzonych, niesienie potrzebującym wszełkiej pomocy fizycznej i duchowej.

Przedstawione w tym artykule wypowiedzi Jana Chryzostoma świadczą o jego zrozumieniu dla złożoności duszy kobiecej, którą tak charakteryzują: pragnienie zwrócenia na siebie uwagi, uczuciowości, która zgaszona przeprowadza się w zgorzknienie, zmysł intryganetwa — a obok tego łatwość poddania się przemieniającemu działaniu łaski.